



Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service

Assainissement non collectif

**Communauté de Communes
Vitry Champagne et Der**

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.2.1. Les contrats	2
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	2
1.4. Chiffres clés du SPANC	3
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
3. Indicateurs de performance	5
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	5
4. Evolution pour l'année 2023	6
4.1. Evolution de l'application informatique pour le suivi des contrôles.....	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : CdC Vitry Champagne et Der (Communauté de communes)
24 communes sont concernées exclusivement par l'Assainissement Non Collectif. Les autres, bien que possédant des réseaux d'assainissement, comportent des installations individuelles appelées « écarts ». Cela représente 2676 installations sur l'ensemble du territoire.

- **Communes desservies** : ABLANCOURT, ARZILLIÈRES-NEUVILLE, AULNAY-L'AÎTRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES, BRÉBAN, CHAPELAINE, CHÂTELRAOULD-SAINT-LOUVENT, LA CHAUSSÉE-SUR-MARNE, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, LE MEIX-TIERCELIN, PRINGY, LES RIVIÈRES-HENRUEL, SAINT-CHÉRON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES, VITRY-LE-FRANÇOIS

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Réalisation de contrôles d'installations d'assainissement non collectif (A.N.C)	COVED	Marché	19/06/2019	31/05/2022
Réalisation de contrôles d'installations d'assainissement non collectif (A.N.C)	COVED	Marché	01/06/2022	31/05/2028

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

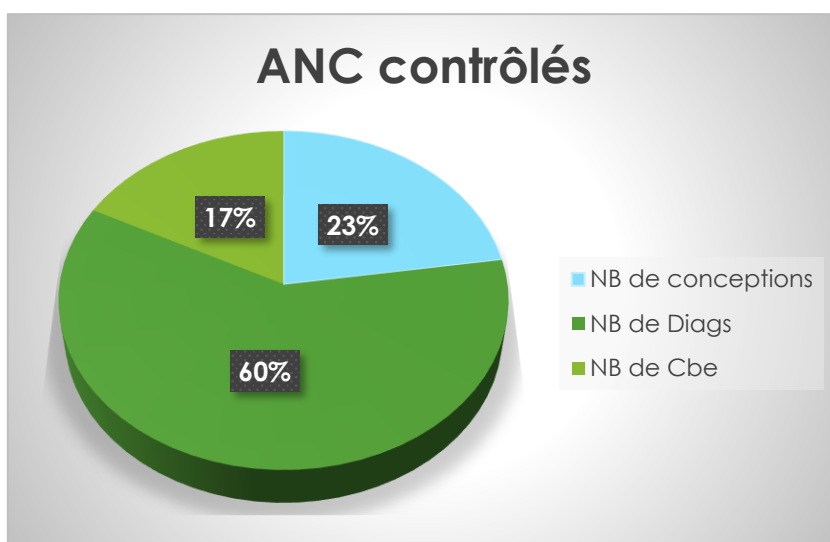
Le service assure les missions de contrôles des dispositifs ANC :

- Contrôles diagnostic : recensement et vérification des installations existantes ;
- Contrôles périodiques : vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations ;
- Contrôles de conception : au moment du permis de construire ou lors d'une réhabilitation, vérification du respect de la réglementation en vigueur ;
- Contrôles de réalisation : vérification de la conformité des travaux par rapport au projet de conception ;
- Contrôles dans le cadre d'une vente immobilière : nécessité de réaliser un contrôle de l'installation si un des types de contrôles précédents est daté de plus de trois ans.

1.4. Chiffres clés du SPANC

Pour le SPANC, au cours de l'année 2022, 115 contrôles ont été réalisés dont :

- Diagnostic initial de l'existant : 0
- Contrôle des installations neuves ou réhabilitées sur l'ensemble du territoire communautaire :
 - 26 contrôles de conception,
 - 20 contrôles de réalisation (CBE) ;
- Contrôles dans le cadre de ventes immobilières (Diag) : 69



2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 sont les suivants :

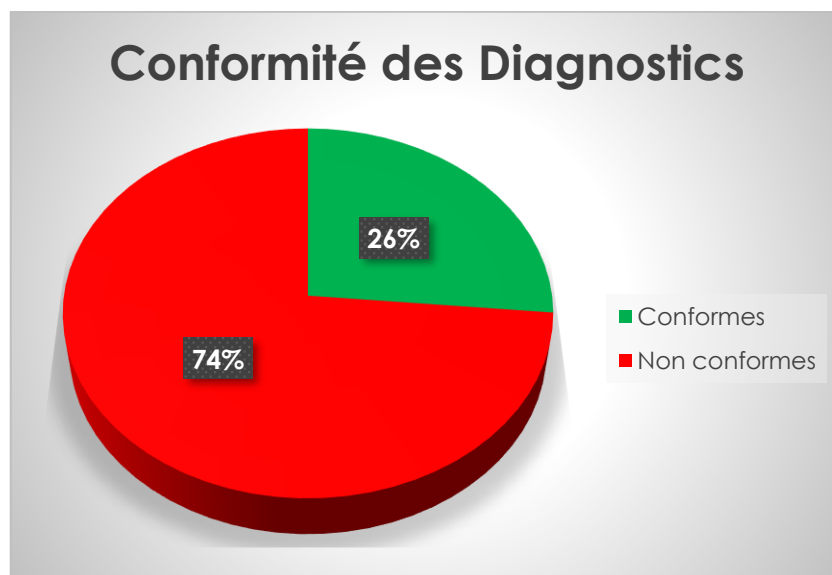
Modalités	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022	A partir du 1 ^{er} juin 2022
Diagnostic de l'existant et vente	176,00	180,00
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	130,00	130,00
Contrôle de conception et d'implantation	100,00	112,00
Contrôle de bonne exécution	140,00	190,00
Contre-visite au contrôle de bonne exécution	84,00	76,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.



4. Evolution pour l'année 2023

4.1. Evolution de l'application informatique pour le suivi des contrôles

Une application informatique a été mise en place pour le suivi des contrôles d'A.N.C en 2022. Le suivi financier y a été intégré. Son évolution permettra d'améliorer le suivi de nouveaux indicateurs, notamment la nature du traitement et du rejet des eaux traitées.